

## **Termes de références (TdR) de la mission d'identification**

Projet de formation professionnelle au Sénégal  
Royaume de Belgique – République du Sénégal

Méthodologie proposée

### **Antécédants**

Le gouvernement de la République du Sénégal a demandé un appui de la coopération bilatérale du Royaume de Belgique pour son « *Programme décennal pour l'éducation et la formation* » PDEF 2000-2010. Le Gouvernement belge a communiqué au partenaire sénégalais que « *la partie belge privilégiera les actions visant à l'éducation des filles et à la formation professionnelle* ». <sup>4</sup> Un budget de 2 millions d'euros a été inscrit dans le plan indicatif de coopération de la coopération belge avec le Sénégal.

Plus tard, en juillet de 2005, le Ministère de l'Economie du Sénégal a présenté à l'Ambassade de Belgique une requête de financement d'un « *projet d'appui à l'éducation des filles et à la formation professionnelle* ». Le Comité Technique des Partenaires de la coopération sénégal-belge a jugé non recevable cette requête, lors de sa session du 7 février 2006. Le même comité technique a convenu que la requête devra s'inscrire dans le cadre harmonisé de la deuxième phase du Programme décennal pour l'éducation et la formation sus-mentionné.

### **Compréhension de l'objectif de la mission**

Sur ce fond, la mission d'identification a l'objectif de définir « *parmi les scénarii possibles une proposition d'intervention pertinente de la coopération belge en appui aux structures d'enseignement technique féminin dans les régions de Diourbel, Fatick et Kaolack.* »

La mission devra établir un diagnostic qui identifie un ou plusieurs problèmes principal / principaux et sur cette base présenter une ou plusieurs possibilités d'intervention, pour remédier au problème principal ou aux problèmes principaux. L'appréciation des choix se fera en tenant compte des facteurs de risque pour chacune des options, ainsi que des modalités de la mise en œuvre.

Lors de l'identification, la mission devra procéder à l'analyse des besoins de qualification des filles et femmes, selon les besoins et potentialités du marché de l'emploi, ainsi que des activités génératrices de revenus. Les termes de référence soulignent l'importance de la participation des partenaires et bénéficiaires locaux dans l'identification des besoins et potentialités.

En outre, l'identification devra élucider les contributions sénégalaises, de la part de l'Etat, des collectivités locales et des populations et elle devra intégrer la ou

---

<sup>4</sup> Procès-verbal de la 10ème Commission Mixte relative à la coopération internationale entre la République du Sénégal et le Royaume de Belgique des 18 et 19 octobre 2001

les possibles options dans l'ensemble de la coopération internationale<sup>5</sup>, en appui de la mise en œuvre du « *Plan décennal de l'éducation et de la formation* » et d'autres interventions des acteurs publiques, privés et communautaires dans ce domaine, dans le cadre plus large du Plan de lutte contre la pauvreté et des plans de développement économique et régional spécifiques pour les trois régions.

### **Contenu du dossier d'identification**

La mission d'identification doit produire des réponses précises relatifs aux 13 points standard obligatoires requis par la coopération belge :

La localisation précise – les 3 régions de Diourbel, Fatick et Kaolack

L'analyse socio-économique et du marché de l'emploi des trois régions

L'analyse participative de la problématique de la formation professionnelle féminine et du marché de l'emploi (bassins d'emploi)

La description du mode de coopération et la justification du choix

La définition des objectifs et l'analyse des risques

La cohérence et la complémentarité par rapport aux autres coopérations

Le choix de la stratégie d'intervention

Le choix des partenaires et bénéficiaires

Le cadre logique avec les objectifs global et spécifique, les résultats, les indicateurs, les préalables et suppositions, ainsi qu'une estimation globale des moyens et de leur coût

L'estimation du budget global et de la durée de l'intervention

Les obligations des deux parties

Les termes de référence de la mission de formulation qui élaborera le dossier technique et financier

La pertinence du projet dans le cadre général de la coopération belge, suivant les critères de qualité établis par le CAD (OCDE)

Les lignes directrices de l'intervention

En outre, la mission d'identification doit produire un brouillon pour la Convention spécifique qui sera conclue entre le gouvernement belge et le gouvernement sénégalais comme base légale de la mise en œuvre et l'exécution du projet.

### **Approche proposée**

Le travail d'identification et de formulation sera basé entièrement sur l'approche du cadre logique. Ceci signifie que l'approche suivra les principes suivants:

#### **Encadrement**

Un projet ne peut et ne doit jamais être une action isolée. L'action du projet doit s'intégrer dans un système national d'enseignement technique et de formation

---

<sup>5</sup> Le texte des termes de référence fait état des actions de la coopération belge indirecte, de la part des ONG et de l'APEFE, toutefois sans les résumer ou spécifier. (p. XIV)

professionnelle dans le cadre plus large du système d'éducation d'un côté et du marché de l'emploi de l'autre.

### **Approche participative**

La participation des parties prenantes (autorités régionales et locales, entreprises, organisations de femmes et organisations de la société civile qui appuient les intérêts des filles et femmes, gestionnaires de Centres d'enseignement technique et de formation professionnelle, enseignants, élèves et leurs parents) est essentielle pour la réussite du projet.

Ainsi il est indiqué de leur réserver une place dans le processus de préparation jusqu'au début de la mise en œuvre, et pas seulement durant la phase d'exécution. L'équipe d'experts visitera les acteurs les plus importants, tant les autorités que les organisations de la société civile. Toutes les rencontres individuelles mèneront à l'atelier de discussion, qui sera le lieu d'une priorisation des options identifiées au courant de la mission.

### **Une stratégie de projet réaliste, efficiente et efficace**

En appliquant l'approche du cadre logique, l'équipe d'identification devrait être en mesure d'élaborer l'ébauche d'un projet réaliste qui promet d'être efficient et efficace et qui offre la chance d'atteindre un impact considérable sur les bénéficiaires, l'économie et la société.

Orientation de l'enseignement technique et de la formation professionnelle vers la demande et les potentiels du marché de l'emploi, ci-inclus la création d'entreprises

La mission d'identification est une occasion et un champ d'essai pour la disposition des acteurs à s'engager dans la voie d'une collaboration étroite entre l'offre (Centres d'enseignement technique et de formation professionnelle pour filles et femmes) et la demande (entreprises, travailleurs indépendants, artisans) sous forme de stages, apprentissage, formation en alternance, définition des profils professionnels dans le marché de l'emploi, identification de filières porteuses, développement de programmes de formation, une offre élargie en formation continue pour ce même public, la création d'un fonds d'insertion, la prestation de services, la participation des acteurs externes à la gestion etc.

L'atelier participatif sera le lieu de discuter des options pour les appuis potentiels que le projet pourra donner.

L'équipe d'identification devra prendre en compte les expériences d'un projet appuyé par la coopération luxembourgeoise « *Réhabilitation et construction de Centres d'enseignement technique féminin (CETF) à Saint Louis, Dagana, Podor et Matam* » (2003-2005).

### Profil de l'expert proposé

L'expert proposé pour le poste d'expert international de la mission d'identification possède l'expérience d'une évaluation à mi-parcours de ce projet innovateur qui pourrait servir comme un des points de référence pour la nouvelle intervention. La mission s'est réalisée en mars 2005.

### Recommandation d'ordre stratégique

Il est recommandé de considérer une solution d'ensemble de l'enseignement technique et de la formation professionnelle des filles et femmes, et de ne pas se faire cantonner dans la filière étroite de l'«enseignement technique». Cette filière accueille souvent un pourcentage très réduit et une couche sociale déjà relativement privilégiée de l'ensemble des filles et femmes d'un même groupe d'âge. En termes institutionnels, on peut :

ou bien veiller au rapprochement des filières a) enseignement technique féminin, b) formation professionnelle en économie familiale et sociale = féminine et c) formation professionnelle en général = à la fois pour femmes et hommes, filles et garçons

ou bien appuyer la constitution de centres ouverts multi-fonctions, accessibles à des publics divers qui bénéficient d'un encadrement pédagogique (enseignant(e)s, formateurs/formatrices, éducateurs), économique (recherche d'emploi, liens multiples avec les entreprises pour favoriser les stages pratiques et l'échange d'enseignants et de formateurs), fonds d'insertion, appui à la création d'entreprises) et social (associations de femmes et filles, ONG spécialisées) selon leur spécificité.

Dans un esprit de coopération entre les différents bailleurs de fonds, toujours dans le cadre de la politique nationale éducation-formation-emploi-participation démocratique, le futur projet devrait se situer dans un espace ouvert et lier l'intervention « politique » (en faveur de la formation et de l'emploi qualifié des filles et femmes) avec l'intervention « technique », au lieu de suivre une allocation par filière :

« La coopération belge appuie les collèges d'enseignement technique féminin ».

«La coopération luxembourgeoise appuie les centres de formation professionnelle en économie familiale et sociale. »

« La coopération allemande appuie la formation technique. ».

Ainsi on éviterait le risque d'être mené par une vue « *mécanique* » qui fonctionne « *par filière* » :

ici l'enseignement technique masculin

là l'enseignement technique féminin

ici la formation professionnelle masculine

là la formation professionnelle féminine, elle-même encore sous-divisée en « formation technique » et « formation en économie familiale et sociale ».

On peut assumer que les acteurs sur le marché de l'emploi ne s'intéressent pas ou très peu à ces différentiations. La conséquence sera plutôt que la qualification réelle acquise et le mérite professionnel comptent moins que les relations entre personnes et l'économie sur les frais du travail = des salaires le plus bas possibles et des conditions contractuelles le moins contraignantes possibles.

## **Activités proposées**

Les activités sont organisées dans une séquence dans le temps, pour faciliter la compréhension :<sup>6</sup>

La mission peut s'articuler en 3 phases:

### **Phase 1 Préparation en Europe**

Préparation de la mission, collecte d'informations et analyse de la documentation disponible :

Briefing au siège de la Coopération technique belge à Bruxelles

Expert international : 2 jours de travail, dont 1 1/2 pour la préparation et 1/2 pour le briefing au siège CTB à Bruxelles

### **Note :**

La collecte et lecture d'informations avant la mission est un outil essentiel. Le briefing au siège de la CTB permettra de voir l'action proposée dans le cadre de la politique sectorielle éducation-formation-emploi de la CTB, de l'APEFE et du VVOB, ainsi que dans le cadre de la coopération belge avec le Sénégal et l'ensemble des pays d'Afrique d'Ouest.

La préparation n'est pas mentionnée dans les termes de référence du bureau de représentation CTB à Dakar.

**Recommandation : ajout de 2 jours pour la préparation en Europe**

### **Phase 2 Mission au Sénégal**

Briefing au bureau du représentant résidant de la coopération technique belge à Dakar, le cas échéant visite à l'Ambassade de Belgique / mission de coopération - 1/2 journée

Briefing au Ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle et visite du Ministère en charge de la promotion des femmes

Visites d'autres coopérations internationales actives dans les domaines de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'emploi : coopération luxembourgeoise LuxDev et coopération allemande GTZ, coopération canadiennes, le cas échéant. 1 jour

Visites des organisations de femmes et des ONG de promotion des femmes et filles (dans le grand Dakar ) 1 jour

Lecture et analyse de la documentation, préparation des données pour le rapport d'identification (annexes) - 1 – 2 jours

Visites de terrain dans les trois régions de Diourbel, Fatick et Kaolack - 2 jours par région = 6 jours

Préparation de l'atelier participatif - 1 jour

Atelier participatif pour discuter le choix de la stratégie d'intervention - 1 jour

Debriefing avec les autorités sénégalaises la coopération belge à Dakar - 1/2 journée – 1 jour

Expert international : 11 jours de travail, voyage international inclus (minimum)

---

<sup>6</sup> Voir le tableau excel pour une vue résumée.

**Note :**

Il est recommandé d'ajouter 2 jours à la mission au Sénégal. La pression de temps sera trop forte et les contacts directs avec la coopération internationale et les ONG à Dakar ainsi qu'avec les associations et autres groupes de bénéficiaires dans les 3 régions en souffriront. Le travail à la hâte a une incidence directe sur la qualité du produit et son appropriation par les actrices /acteurs et les bénéficiaires.

Recommandation : ajout de 2 jours pour le travail au Sénégal

**Phase 3 : Formulation du rapport en Europe**

Préparation, documentation, rédaction du brouillon du rapport

Briefing au siège de la CTB à Bruxelles – présentation des résultats

Période pour la lecture et la formulation de commentaires : partenaires, BTC Kigali et BTC siège

Réception des commentaires et leur intégration dans le rapport, production de la version finale, reproduction des copies

*Expert international : 4 jours, dont 3 1/2 pour la formulation du draft, 1/2 journée pour le debriefing au siège de la CTB et*

**Note :**

Le temps nécessaire pour élaborer un dossier complet qui répond aux exigences des 14 points est souvent sous-estimé. L'expérience de ce type de travail pour différents bailleurs de fonds enseigne que le minimum est de 5 jours, plus le temps pour l'adaptation qui suit la phase de commentaires sur le dossier en forme brouillon.

*Recommandation : ajout d'un jour pour l'élaboration du dossier et une réserve de 2 jours pour la finalisation du rapport après réception des commentaires.*

L'expert international proposé étant un homme, l'expert national sénégalais devrait être une femme, afin d'assurer une complémentarité et une vraie sensibilité féminine.

## Liste des personnes rencontrées

| <b>Liste des personnes rencontrées</b> |  |   |
|--|--|---|
| <b>Nom</b>                             | <b>Institution</b>   | <b>Fonction</b>                           |
| <b>Mr. Castadot, Guy</b>               | Cooperation Technique Belge  | Représentant Résident                     |
| <b>Mr. Coly</b>                        | Gouvernance de Kaolack   | Adjoint au Gouverneur                     |
| <b>Mme. Daxhelet, Françoise</b>        | Association pour la Promotion de l'Education de de la Formation à L'Etranger (APEFE) | Coordnatrice                              |
| <b>Mme Paul Faye,</b>                  | Administration Générale et Equipement  | Chef du Service                           |
| <b>Mr. De Feyter, Marc</b>             | Ambassade de Belgique  | Conseiller à la Cooperation               |
| <b>Mr. Lô, Mamadou Mustapha</b>        | Gouvernance de Diourbel  | Gouverneur                                |
| <b>Mme Kane Diallo</b>                 | Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle             | Coordnatrice                              |
| <b>Mr. Ndiaye, Mouhamed</b>            | Cooperation Technique Belge  | Chargé de Programmes                      |
| <b>Mr. Sagnane, Mamadou</b>            | Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle             | Directeur de la Formation Professionnelle |
| <b>Mr. Sall, Al Hassan</b>             | Gouvernance de Fatick  | Adjoint au Gouverneur                     |
| <b>Mr. Tendeng, Georges</b>            | Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle             | Ministre                                  |

## Liste de participants aux ateliers d'identification des problèmes

MISSION D'IDENTIFICATION POUR LE PROJET D'APPUI A LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE FEMININE  
FATICK

28 septembre 2006

### Liste de présence

| Prénom              | Nom            | Structure             | Contact               |
|---------------------|----------------|-----------------------|-----------------------|
| Massamba            | DIEYE          | IDEN/Gossas           | 560 05 70 / 947 11 15 |
| Bassirou            | NDIAYE         | ARD/Fatick            | 949 20 27             |
| El hadji<br>Babacar | FALL           | CRETf / Gossas        | 947 13 62 / 566 28 14 |
| Sokhna Diop         | FAYE           | PCPF                  | 533 09 77             |
| Astou Bâle          | LO MBAO        | CRETf / Fatick        | 573 68 86             |
| Fatimata Sow        | SY             | CRETf / Fatick        | 575 43 34             |
| Mariame Bâ          | DIA            | CETF /<br>Foundiougne | 567 59 55             |
| Hélène<br>Mandiouba | KASSOKO        | CETF /<br>Foundiougne | 553 68 77             |
| Mor                 | NDIAYE         | Chambre des Métiers   | 949 17 75             |
| Alioune             | FALL           | Cellule locale        | 949 15 52             |
| CECILE<br>NDiaye    | MBENGUE        | DFP / METP            | 822 25 68             |
| El hadji            | NDAO           | IA                    | 949 20 70 / 518 92 27 |
| Fatou Thiaré        | KANE<br>DIALLO | CAB / METFP           | 637 40 95             |
| Aminata<br>MBaye    | BOP            | CRETf / FATICK        | 534 27 56 / 949 10 89 |
| Babacar             | DIOUF          | METFP                 | 609 36 64             |



MISSION D'IDENTIFICATION POUR LE PROJET D'APPUI A LA FORMATION  
 PROFESSIONNELLE FEMININE  
 KAOLACK  
 29 septembre 2006

Liste de présence

| N° | Prénom               | Nom         | Structure                   | Contact   |
|----|----------------------|-------------|-----------------------------|-----------|
| 1  | Saliou               | SENE        | CETF / Nioro                |           |
| 2  | Awa                  | DIEDHIOU    | CETF / Kaffrine             |           |
| 3  | Marie<br>Joséphine   | LOPIS       | SDDC Kaffrine               |           |
| 4  | Seynabou             | DIOUF       | Parentes                    |           |
| 5  | Babacar              | DIOUF       | METFP                       |           |
| 6  | El hadji Cheikh      | DIAGNE      | METP Kaolack                |           |
| 7  | Mansor               | DIAGNE      | ASC Super étoile            |           |
| 8  | Awa Djilou           | FAYE        | CETF / Nioro                |           |
| 9  | Cécile<br>MBengue    | NDiaye      | DFP / METFP                 | 822 25 68 |
| 10 | Fatou Thiaré         | KANE DIALLO | CAB / METFP                 |           |
| 11 | Awa                  | SARR        | CRETF / Kaolack             |           |
| 12 | Marie Louise<br>Mané | NDiaye      | CRETF / Kaolack             |           |
| 13 | Cheikhou             | NDAO        | CCIAR                       |           |
| 14 | Awa                  | DOUCOURE    | CRETF / Kaolack             |           |
| 15 | Fatou Sané           | DIEDHIOU    | CRETF / Kaolack             |           |
| 16 | Aboubakry            | NDAO        | IDEN / Kaffrine             |           |
| 17 | Fatimata Dado        | MARA        | CRETF / Kaolack             |           |
| 18 | Birame               | DIOUF       | IA / Kaolack                |           |
| 19 | Cheikh               | THIAM       | Chambre de Métiers<br>KK    |           |
| 20 | Khady                | DIANE       | Parente d'élèves /<br>Nioro |           |

**MISSION D'IDENTIFICATION POUR LE PROJET D'APPUI A LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE FEMININE  
DIOURBEL**

02 octobre 2006

**Liste de présence**

| <b>N°</b> | <b>Prénom</b>    | <b>Nom</b> | <b>Structure</b>                | <b>Contact</b> |
|-----------|------------------|------------|---------------------------------|----------------|
| 1         | Oumar            | N'Diaye    | IDEM Diourbel                   | 971 17 66      |
| 2         | Alioune          | N'Diaye    | IVS Dioubel                     | 642 69 51      |
| 3         | Aissatou         | Fofana     | CRETF Dioubel                   | 570 72 01      |
| 4         | Fatou Bintou     | M'Baye     | CRETF Diourbel                  | 643 93 74      |
| 5         | M'BoréN'Diaye    | N'Diaye    | APE CETF M'Backé                | 684 19 15      |
| 6         | Cécile M'Bengue  | N'Diaye    | DFP METP                        | 822 25 68      |
| 7         | Aissatou Diop    | Diarra     | CETF Bambey                     | 973 62 74      |
| 8         | Assatou kane     | Diallo     | APE CETF Bambey                 | 518 56 76      |
| 9         | Theirno Ibrahima | SY         | PDT CCJ M'Backé                 | 694 27 73      |
| 10        | Laty Gaye        | N'Diaye    | Conseil Régional                | 655 76 84      |
| 11        | Souleyemane      | Sow        | Chambre des Métiers<br>Diourbel | 548 18 23      |
| 12        | Ramatoulaye Ciss | N'Diaye    | SDD M'Backé                     | 666 97 31      |
| 13        | N'Deye Dia       | Dieng      | CRETF Diourbel                  | 657 51 27      |
| 14        | Mactar           | Dieng      | CETF Bambey                     | 973 69 22      |
| 15        | Adèle Dieng      | Diouf      | CETF Bambey                     | 547 83 40      |
| 16        | Oumar            | Sy         | CR Jeunesse                     | 551 86 06      |
| 17        | Magatte Fall     | N'Diaye    | CETF M'Backé                    | 976 17 22      |
| 18        | Aissatou N'Diaye | Fall       | FAFS                            | 538 40 95      |
| 19        | Babacar          | Diouf      | METFP                           | 609 36 64      |
| 20        | Fatou Kane       | Diallo     | Cab METFP                       | 637 40 95      |

APE = Association des parents d'élèves

CR = Conseil rural de la Jeunesse

FAFS = Fédération des Associations féminines du Sénégal

## Liste des participants a l'atelier de planification

MISSION D'IDENTIFICATION POUR LE PROJET D'APPUI A LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE FEMININE

Dakar

05 octobre 2006

### Liste de présence

| N° | Prénom               | Nom      | Structure                      | Contact                  |
|----|----------------------|----------|--------------------------------|--------------------------|
| 1  | Aminata MBaye        | Bop      | CRETf / Fatick                 | 534 27 56 / 949<br>10 89 |
| 2  | El hadji Babacar     | Fall     | CETF / Gossas                  | 947 13 62 / 566<br>28 14 |
| 3  | Birame               | Séne     | CETF / Foundiougne             | 553 68 77                |
| 4  | Souleyemane          | Sow      | Chambre de Métiers<br>Diourbel | 548 18 23                |
| 5  | Fatou Bintou<br>Kane | M'Baye   | CRETf Diourbel                 | 643 93 74                |
| 6  | Alioune              | N'Diaye  | IVS Diourbel                   | 642 69 51                |
| 7  | Aissatou Diop        | Diarra   | CETF Bambey                    | 973 62 74                |
| 8  | Magatte Fall         | N'Diaye  | CETF M'Backé                   | 976 17 22                |
| 9  | Awa                  | Doucouré | CRETf / Kaolack                |                          |
| 10 | Aboubakry            | Diao     | IDEN / Kaffrine                |                          |
| 11 | Saliou               | Séne     | CETF / Nioro                   |                          |
| 12 | Awa                  | Diédhiou | CETF / Kaffrine                |                          |
| 13 | Fatou Kane           | Diallo   | Cab METFP                      | 637 40 95                |
| 14 | Cécile M'Bengue      | N'Diaye  | DFP METP                       | 822 25 68                |

IVS = Inspecteur vie scolaire

IDEN = Inspection départementale Education national

Cab = Cabinet du Ministre

DFP = Direction Formation Professionnelle (Formatrice)

## Projet d'appui à l'éducation des jeunes filles et à la formation professionnelle

Région de : Fatick, Kaolack, Dioubel

### Matrice de cadre logique du projet

| Objectif général   | Indicateur de performance   | Suivi et source d'information   | Hypothèses   |
|--|---|---|--|
| L'insertion professionnelle féminine sera améliorée pour les populations des trois régions de Diourbel, Fatick et Kaolack  | Les sortants du CRETF sont demandés de manière renforcée sur le plan national et régional | Suivi du Ministère de l'enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (METFP) | Le METFP valorise la formation des CRETF/CETF en décernant un certificat CAP et/ou BEP   |
| <b>Objectif spécifique</b>   | <b>Indicateur de performance</b>  | <b>Suivi et source d'information</b>  | <b>Hypothèses/Risque</b>   |
| Les capacités de formation et d'accès à l'emploi des structures de formation professionnelle féminine des trois régions de Diourbel, Fatick et kaolack sont améliorées | Amélioration de l'infrastructure des centres dans les 3 ans du projet                     | Documentation dans les CRETF/CETF   | Risque:<br>La connaissance du besoin du marché en terme de métiers ici présentés est insuffisante  |
|  | Nombre d'activités en formation continue et effets de la formation dans les centres       |   | Hypothèses:<br>L'expertise pour le renforcement des compétences des formateurs pourra être trouvée nationalement                         |
|  | Pourcentage de création d'entreprise avec/sans aide d'insertion                           |   | L'élément d'auto-financement partiel des centres est compatible avec l'objectif qui permet à leurs sortants de s'installer à leur compte |
|  | Nombre de diplômes (CAP et/ou BEP) délivrés   |   |  |
| <b>Résultats Intermédiaires</b>  | <b>Indicateur de performance</b>  | <b>Suivi et source d'information</b>  | <b>Hypothèses</b>  |
| 1. Les centres fonctionnent avec des salles spécialisées (1)   | Région de Fatick: 53 réussites par an<br>Restauration: 8<br>Coiffure: 15                  | Statistique de fréquentation  | La mission de la formulation du projet définit une stratégie pour  |

|  |  |   |   |   |
|--|--|---|---|---|
| <b>2. Les centres sont équipés en matériel moderne</b>                 | Industrie de l'habillement: 15<br>Artisanat: 15  |   |   | l'appui aux 9 centres dans lesquels le besoin local |
| <b>2. Le plan de formation continue de formateurs est mis en place</b> |  |   |   | comme le besoin national trouveront une main d'oe   |
| <b>3. Un fonds d'appui à l'insertion est disponible</b>                | Région de Kaolack: 52 réussites par an<br>Restauration: 16<br>Coiffure: 18<br>Couture: 18  | Statistique de fréquentation  |   |   |
| <b>4. Un diplôme d'état est délivré (ex: CAP ou BEP)</b>               | Région de Diourbel: 96 réussites par an<br>Restauration: 24<br>Coiffure: 36<br>Couture: 24<br>Artisanat: 12  | Statistique de fréquentation  |   |   |
| <b>Répartition des besoins identifiés et estimation du coût</b>        | <b>Principales filières (moyens)</b>   | <b>Coûts (en F)</b>   | <b>Risques/Hypothèses</b>                               |   |
| <b>Priorité à Fatick</b>   | Filière: Industrie de l'habillement<br>Filière: Restauration<br>Filière: Artisanat   | Formation continue de Formateur:<br>12.000.000<br>Equipement: Couture<br>25.000.000   |   |   |
| <b>1.3 former les formateurs</b>                                       |  | Equipement: Restauration<br>35.000.000  | Recrutement des enseignants dans les nouvelles filières |   |
| <b>Priorité à Foundiougne</b>  | Filière: Transformation, Conservation et Conditionnement des produits halieutiques<br>Filière: Restauration<br>Filière: Industrie de l'habillement<br>Filière: Restauration<br>Filière: Coiffure | 25.000.000 (ex: coiffure)   |   |   |
| <b>Priorité à Gossas</b>   | Filière: Industrie de l'habillement<br>Filière: Restauration<br>Filière: Coiffure  | Construction du centre:<br>100.000.000<br>Equipement du centre:<br>25.000.000<br>Mobilier:<br>25.000.000<br>Restauration:<br>10.000.000<br>Coiffure:<br>5.000.000 |   |   |
| <b>1.1 construire un centre</b>  |  | <b>Total Coût Région Fatick</b><br>212.000.000  |   |   |
| <b>Répartition des besoins identifiés et estimation du coût</b>        |  |   |   |   |
| <b>Priorité à Kaolack</b>  | Filière: Restauration  | Equipement: Restauration  | <b>Risques/Hypothèses</b>                               |   |

|   |                                 |                                    |                    |                                |
|---|---------------------------------|------------------------------------|--------------------|--------------------------------|
| aucune  | Filière: Coiffure               |                                    | 31.440.000         |                                |
|   | Filière: Couture                | Equipment: Coiffure                |                    |                                |
|   |                                 |                                    | 27.510.000         |                                |
|   |                                 | Equipment: Couture                 |                    |                                |
|   |                                 |                                    | 19.650.000         |                                |
| Priorité à Nioro  | Filière: Restauration           | Equipment: Restauration            |                    |                                |
|   |                                 |                                    | 23.580.000         |                                |
| aucune  | Filière: Coiffure               | Equipment: Coiffure                |                    | Retard ou Rupture de la mise à |
|   |                                 |                                    | 31.440.000         | disposition des fonds          |
|   | Filière: Couture                | Equipment: Couture                 |                    |                                |
|   |                                 |                                    | 23.580.000         |                                |
| Priorité à Kafrine  | Filière: Coiffure               | Construction du centre:            |                    |                                |
| 2.1 construire un centre  | Filière: Couture                |                                    | 84.000.000         |                                |
|   |                                 | Equipment du centre:               |                    |                                |
|   |                                 |                                    | 10.000.000         |                                |
|   |                                 | Equipment: Coiffure                |                    |                                |
|   |                                 |                                    | 10.000.000         |                                |
|   |                                 | Equipment: Couture                 |                    |                                |
|   |                                 |                                    | 800.000            |                                |
|   |                                 | <b>Total Coût Région Kaolack</b>   | <b>262.000.000</b> |                                |
|   |                                 |                                    |                    |                                |
| <b>Répartition des besoins identifiés et estimation du coût</b> |                                 |                                    |                    |                                |
| Priorité à Diourbel   | Filière: Restauration           | Réhabilitation des locaux:         |                    |                                |
| 3.1. Réhabilitation des locaux                                  | Filière: Coiffure et Esthétique |                                    | 60.000.000         |                                |
|   |                                 | Equipment: Restauration:           |                    |                                |
|   |                                 |                                    | 17.000.000         |                                |
|   |                                 | Equipment: Coiffure et Esthétique: |                    |                                |
|   |                                 |                                    | 10.000.000         | Non disponibilité des          |
| Priorité à Mbacke   | Filière: Restauration           | Formation continue de Formateur:   |                    | fonds                          |
| 3.3 former les formateurs                                       | Filière: Coiffure et Esthétique |                                    | 10.000.000         |                                |
|   | Filière: Couture                | Equipment Restauration:            |                    | Absence ou manque              |
|   |                                 |                                    | 32.000.000         | d'enseignants spécialisés      |
|   |                                 | Equipment Coiffure et Esthétique:  |                    |                                |

|                           |  |                                   |                    |                      |
|---------------------------|--|-----------------------------------|--------------------|----------------------|
|                           |  |                                   | 25.000.000         |                      |
|                           |  | Equipment Couture:                |                    | Gestion déficiente   |
|                           |  |                                   | 20.000.000         |                      |
| <b>Prorité à Bamby</b>    |  | Filère: Restauration              |                    |                      |
|                           |  | Extension des locaux:             |                    | Absence de stratégie |
| 3.1. Extension des Locaux |  | Filère: Coiffure et Esthétique    | 50.000.000         | de pérennité         |
|                           |  | Filère: Artisanat                 |                    |                      |
|                           |  | Equipment Restauration:           | 20.000.000         |                      |
|                           |  | Equipment Coiffure et Esthétique: | 10.000.000         |                      |
|                           |  | Equipment Artisanat:              | 7.000.000          |                      |
|                           |  | <b>Total Coût Région Diourbel</b> | <b>261.000.000</b> |                      |
|                           | <b>Activités</b>   |                                   |                    |                      |
|                           | <b>à déterminer pendant la mission de la formulation du projet</b> |                                   |                    |                      |
|                           |  |                                   |                    |                      |
|                           |  |                                   |                    |                      |
|                           |  |                                   |                    |                      |
|                           |  |                                   |                    |                      |
|                           |  |                                   |                    |                      |
|                           |  |                                   |                    |                      |

\*\*\*\*\*

## PROJET D'APPUI A LA FORMATION PROFESSIONNELLE FEMININE

### APPRECIATION DE LA PERTINENCE POUR LE DEVELOPPEMENT selon l'attaché de coopération

#### ANALYSE DES CRITERES D'APPRECIATION

##### 1. Renforcement des capacités locales institutionnelles (institution building) et de gestion (capacity building)

| Question   | oui/non |
|--|---------|
| 1) La ou les institutions concernées par la prestation de coopération sont-elles capables et disposées à l'intégrer ?  | OUI     |
| 2) La prestation de coopération aura-t-elle pour effet de renforcer l'institution où elle sera intégrée ; en d'autres termes engendrera-t-elle une politique, une réglementation, des méthodes de gestion, etc.. meilleures et mieux adaptées ?  | OUI     |
| 3) La prestation de coopération assurera-t-elle une formation suffisante aux cadres dirigeants nationaux concernés de sorte qu'ils soient en mesure de mieux gérer et diriger l'institution où sera mise en œuvre la prestation de coopération ? | OUI     |
| 4) Les cadres formés par la prestation de coopération continueront-ils à remplir leur fonction lorsque le projet prendra fin ?   | OUI     |

##### Commentaires :

- 1) Les principales institutions concernées sont
  - La Direction de la Formation Professionnelle au sein du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (METFP),
  - et les structures de Formation Professionnelle Féminine que sont :
    - ° les trois Centres Régionaux d'Enseignement Technique Féminin (CRETf) de Diourbel, Fatick et Kaolack
    - les six Centre d'Enseignement Technique Féminins (CETF) de Nioro, Kaffrine, Gossas, Foundiounne, Mbacke et Bambey.
    - ° certains centres privés, dont le centre artisanal de Ndem et le centre de formation professionnelle féminine de Nyakhar.
    - ° la direction de l'assainissement (DA)

Ces différentes structures ont des responsabilités réparties conformément aux dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement du PDEF. , arrêtées conjointement par le

- Ministère de l'Education et celui de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (METFP),

Il s'agit d'institutions déjà expérimentées, capables et disposées à intégrer l'intervention.

- La prestation de coopération a une composante d'appui institutionnel visant à renforcer les institutions concernées par l'intervention.
  - Les principaux bénéficiaires de cet appui institutionnel seront les services déconcentrés et les structures de formation du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (METFP),
- 2) Cette composante d'appui institutionnel représente seulement 80 % du budget et couvre les frais de formation, d'équipement et de réhabilitation.
  - 3) Les cadres qui seraient formés ou recyclés sont des statutaires et continueraient à exercer leurs fonctions après la fin du projet.
  - 4) La formation visera à améliorer la qualité pédagogique de la formation professionnelle.



## 2. Faisabilité financière et rentabilité potentielle

| Question  | oui/non |
|---|---------|
| La prestation de coopération est-elle financièrement rentable ?   | +/-     |
| Les bénéficiaires escomptés sont-ils supérieurs aux frais escomptés ?   | OUI     |
| En d'autres termes, le projet ou l'activité sera-t-il ou elle en mesure de s'autofinancer dans un délai raisonnable ?       | +/-     |
| Si tel n'est pas le cas, y-a-t-il une institution qui se déclare capable et disposée à en assurer la subsidiarité durable ? | OUI     |

La rentabilité financière du projet n'est pas argumentée dans le document d'identification.

Le caractère public des principales institutions concernées et la contribution du Budget national (Budget Consolidé d'Investissement et Budget de Fonctionnement) au financement du METFP assurent le financement durable du programme. Cependant, la contribution nationale au programme d'investissement proposé dans la requête devrait être précisée pour les années 2008 et 2009, de même que les contributions attendues des parents d'élèves, en vue d'améliorer le niveau d'autofinancement partiel des structures de formation.

## 3. Impact économique et social, contribution à la lutte contre la pauvreté

| Question  | oui/non |
|---|---------|
| 1) La prestation de coopération a-t-elle un impact positif  |         |
| - sur le PIB ?  | +/-     |
| - Sur la balance des paiements ?  | +/-     |
| - Sur les finances publiques ?  | +/-     |
| - Sur l'IDH ?   | OUI     |
| 2) La prestation de coopération cible-t-elle la partie la plus démunie de la population ?                                   | OUI     |
| Est-elle mise en œuvre dans la région la plus pauvre ?  | +/-     |
| 3) La prestation de coopération renforcera-t-elle le leadership local ?   | OUI     |
| A-t-elle recours, dans la mesure du possible, aux techniques participatives ?   | OUI     |
| Renforcera-t-elle la confiance en soi de la population concernée ?  | OUI     |
| 4) La prestation de coopération renforcera-t-elle les capacités du pays partenaire en matière de lutte contre la pauvreté ? | OUI     |

1) L'impact sur le PIB, la balance des paiements et les finances publiques n'est pas stipulé comme tel dans le document. L'impact indirect est cependant réel. En effet, l'amélioration de la formation professionnelle dans un environnement assaini ne peut avoir qu'un effet positif sur la capacité de production des populations concernées et contribuer à la croissance du PIB.

L'impact positif sur l'Indice de Développement Humain est plus directement perceptible.

2) La prestation cible la population rurale de régions (Diourbel, Fatick, Kaolack) considérées parmi les plus démunies du Sénégal.

3) La prestation renforcerait le leadership local dans la mesure où la gestion de ces infrastructures seront confiées partiellement à des comités locaux d'utilisateurs (Associations de Parents d'Elèves) dans une approche de gestion participative.

4) L'amélioration de ces infrastructures de formation contribue à la lutte contre la pauvreté en milieu rural.

Néanmoins, il faudrait nécessairement ajouter au dossier de formulation un tableau (ou mieux encore, une carte géographique) montrant la répartition spatiale :

1° des infrastructures publiques et privées de formation professionnelle féminine concernées par le projet.,

2° des infrastructures industrielles demandeuses d'emploi professionnalisé

3° des associations féminines et autres groupements professionnels concernés.

#### 4. Viabilité politique, culturelle et technique

##### 4.1 Viabilité politique

| Question  | oui/non |
|---|---------|
| La prestation de coopération et les institution(s) et groupe(s) concernés continueront-ils à bénéficier d'un support politique et social suffisant pour atteindre durablement les objectifs fixés ? | OUI     |

##### Support politique :

L'Enseignement Technique Professionnel constitue la deuxième priorité du PDEF (après l'Education de base) et figure en bonne place dans les priorités du DSRP au Sénégal, pays rural de type sahélien sur une grande partie de son territoire.

##### Support social :

1) La population, au travers des associations des parents d'élèves par exemple, devrait être impliquée dès la formulation du projet afin qu'il corresponde le mieux possible à leurs attentes.

2) La population devrait être correctement informée et sensibilisée par le volet IEC sur la palette de formation professionnelle proposée.

Le projet doit prévoir un important volet information/sensibilisation tant pour les modules de formation que pour les possibilités d'accéder au fonds d'insertion professionnelle.

##### 4.2 Viabilité culturelle

| Question   | oui/non |
|--|---------|
| La faisabilité de la prestation de coopération est-elle bonne, compte tenu des rapports de force, valeurs, motivations et espérances des groupes concernés ?                                   | OUI     |
| Les groupes concernés disposent-ils d'un pouvoir de décision suffisant pour assurer que les problèmes ou opportunités surgissant à cet égard soient pris en compte lors de la mise en oeuvre ? | OUI     |
| Les institutions et groupes concernés par la prestation de coopération accepteront-ils les changements sociaux et culturels prévus ?   | OUI     |
| Les rapports de force, valeurs, motivations ou espérances existants insuffleront-ils éventuellement un nouveau dynamisme à la prestation de coopération ?                                      | OUI     |

Même commentaire que pour le « support social ».

Les expériences déjà vécues antérieurement dans les projets de formation professionnelle féminine (notamment à Nyakhar, avec l'ONG SLCD) démontrent une demande croissante de la demande des populations, pour peu que le produit proposé soit bien adapté au milieu.

##### 4.3 Viabilité technique

| Question   | oui/non |
|--|---------|
| 1) Les institutions et groupes concernés par la prestation de coopération pourront-ils intégrer et gérer les techniques améliorées ? | OUI     |
| 2) Pourront-ils assurer l'entretien requis ? Bénéficieront-ils éventuellement d'une formation à cet effet ?                          | OUI     |
| 3) La distribution des éventuelles pièces de rechange est-elle organisée ?   | OUI     |

Les expériences déjà vécues antérieurement dans les projets de formation professionnelle féminine (notamment à Nyakhar, avec l'ONG SLCD) ont permis d'améliorer les modules de formation et de fournir des modèles adaptés aux besoins.

## 5. Respect de l'environnement

| Question  | oui/non |
|---|---------|
| 1) La prestation de coopération a-t-elle des effets positifs sur l'environnement ou sur l'état de santé des personnes concernées ?              | OUI     |
| 2) S'il se peut qu'elle ait des effets négatifs, des mesures suffisantes ont-elles été prises en vue de le contrecarrer ?                       | NON     |
| 3) La prestation de coopération confie-t-elle la gestion de l'environnement et des richesses naturelles aux groupes et institutions concernés ? | OUI     |

Les résultats escomptés de la prestation de coopération ne sont pas d'ordre environnemental .

- 2) Il n'y a pas d'effets négatifs envisagés.
- 3) L'implication des différents groupes concernés dans la gestion du projet n'apparaît pas clairement, notamment celle des pouvoirs locaux. A clarifier lors de la formulation.

## 6. L'efficacité de la procédure d'exécution

| Question   | Oui/non |
|--|---------|
| 1) La logique interne du cadre logique est-elle correcte :   |         |
| - la réalisation de l'objectif spécifique, moyennant satisfaction des conditions externes, induit-elle réellement la réalisation de l'objectif général ? | OUI     |
| - la réalisation des résultats intermédiaires, moyennant satisfaction des conditions externes, induit-elle la réalisation de l'objectif spécifique ?     | OUI     |
| - la réalisation des activités, moyennant satisfaction des conditions externes, induit-elle réellement la réalisation des résultats intermédiaires ?     | OUI     |
| - le rapport entre les moyens à prévoir, leur coût et les activités à réaliser est-il réaliste ?   | OUI     |
| Le calendrier d'exécution est-il réaliste ?  | OUI     |
| 2) Le mode de coopération proposé <sup>1</sup> est-il optimal au vu des circonstances concrètes ?  | OUI     |
| Incite-t-il le groupe cible à assumer la gestion ?   | OUI     |
| Donne-t-il autant que possible pouvoir de décision au groupe cible ?   | OUI     |
| 3) La prestation de coopération est-elle conçue de sorte à autoriser le monitoring et le suivi-évaluation ?  | OUI     |
| 4) La gestion des moyens financiers offre-t-elle suffisamment de garanties pour exclure tout abus ?  | OUI     |

- 1) Le cadre logique devra être affiné lors de la formulation.  
Le lien entre objectif général et l'objectif spécifique paraît correct.  
Les activités à réaliser présentent un caractère encore vague. Il sera nécessaire que celles-ci soient analysées par un expert en la matière lors de la formulation afin de juger de leur pertinence et de leur capacité à contribuer à la réalisation des résultats intermédiaires. Il en va de même pour le rapport entre les moyens à mettre en œuvre, leur coût et le planning.

<sup>1</sup> Le contrat de gestion énumère à l'article 7 les modes de coopération les plus courants : «les programmes et projets de développement mis en œuvre, le cas échéant en cogestion, avec un pays partenaire, les microprojets de développement mis en œuvre en cogestion avec un partenaire local, les dons en numéraire ,la constitution et la gestion de fonds de contrepartie, la coopération financière en ce compris les opérations d'aide en devises à la balance des paiements, les opérations d'aide budgétaire et d'allègement de la dette, les prêts et ouvertures de crédit, les bonifications d'intérêts relatifs aux prêts octroyés par des tiers, les cautionnements relatifs aux prêts octroyés par des tiers, la prise de participation, dans le respect de la loi, dans le capital de banques de développement ou d'entreprises, les actions en vue de soutenir le secteur privé, les programmes bilatéraux de bourses et de stages, l'aide d'urgence et l'aide de réhabilitation à court terme octroyées en vertu d'une décision du Conseil des Ministres, l'aide alimentaire »

- 1) Le projet met peu en évidence la participation du groupe-cible à la gestion (depuis l'identification jusqu'à l'exécution). Les mécanismes de concertation régulière avec les représentants des populations et les associations d'usagers devront être explicités.  
Les groupes cibles ne sont pas encore suffisamment impliqués.  
→ Le projet doit prévoir de les impliquer tant au niveau de la formulation qu'un niveau de suivi. Il faudrait étudier dans quelle mesure ils pourraient être impliqués dans la gestion étant donné qu'ils seront indispensables au niveau de l'« après-projet » ?  
Il y a au Sénégal des expériences de projets de gestion communautaire dans le domaine de l'éducation, comme par exemple les Associations des Parents d'Elèves (APE).
- 2) Le mode de coopération sollicité n'est pas décrit clairement, mais il s'agit néanmoins d'un projet à réaliser sous les modalités de cogestion classique.

## **7. Contribution au rééquilibrage des droits et des chances respectifs des hommes et des femmes, à la démocratisation et à la bonne gestion.**

### 7.1 Rééquilibrage des droits et chances respectifs des hommes et des femmes

| Question   | oui/non |
|--|---------|
| La prestation de coopération contribue-t-elle, au niveau aussi bien des objectifs que de son mode de réalisation (cf. paragraphe 3.6.), à faire évoluer la répartition des droits et devoirs entre les femmes et hommes concernés vers une plus grande égalité ? | OUI     |
| La prestation de coopération améliore-t-elle, suivant le secteur auquel elle se rapporte, l'accès des femmes concernées aux soins médicaux, à la formation, aux ressources économiques et à la participation au pouvoir politique ?                              | OUI     |

Le projet concerne la formation professionnelle féminine et assure donc très clairement un rééquilibrage dans l'accès des femmes à la formation professionnelle.

### 7.2 La démocratisation

| Question   | oui/non |
|--|---------|
| La prestation de coopération contribue-t-elle, au niveau aussi bien des objectifs que de son mode de réalisation (cf. Paragraphe 3.6.), à la mise en place d'une communauté au sein de laquelle tout un chacun – tant les enfants et les adultes que les personnes âgées, et tant les groupes majoritaires et minoritaires que les groupes de population issus de diverses régions et parlant différentes langues – jouisse d'un respect croissant et de chances de développement équitables ? | OUI     |

L'intervention apportera un mieux-être à l'ensemble de la population, mais particulièrement aux groupes les plus défavorisés, à savoir les femmes et les jeunes.

### 7.3 La bonne gestion

| Question   | oui/non |
|--|---------|
| La prestation de coopération contribue-t-elle à améliorer la façon dont le gouvernement gère ses ressources aux différents niveaux ? | OUI     |
| Accroît-elle, en particulier :<br>- la transparence (la façon dont sont gérées les ressources est-elle visible et contrôlable) ?     | OUI     |

|  |     |
|--|-----|
| - la responsabilisation (est-il possible d'interpeller les instances gouvernementales) ?     | OUI |
| - la participation (la population concernée est-elle associée aux décisions la concernant) ? | OUI |
| - la légitimité (la gestion est-elle justifiée tant du point de vue social que juridique) ?  | OUI |
| - l'efficacité (la gestion vise-t-elle l'optimisation du rapport coûts-bénéfices) ?          | OUI |

Le cadre unifié d'interventions défendu dans le PDEF constitue une approche à même d'améliorer la gestion des ressources, la transparence, la responsabilisation, la légitimité et l'efficacité des interventions.

**En conclusion, la prestation est jugée recevable sur l'ensemble des critères d'appréciation, moyennant la prise en compte des remarques et des demandes de compléments relevés lors du Comité Technique des Partenaires et repris dans les TDR de la formulation.**

---

Structures membres du Comité Technique des Partenaires :

Ambassade de Belgique

DCEF/MEF

CTB

DDI/MEF



Dakar, le 19 octobre 2006

CI: D1.1  
N° : 06/01926  
MDF/mmf  
Copies : DCEF  
DDI  
MAE  
D1.1.1.1c

Monsieur Guy CASTADOT  
Représentant Résident  
Coopération Technique Belge  
**BP : 24.474 Dakar**

**OBJET** : Demande d'offre de prix pour la formulation du Projet d'Appui à la Formation Professionnelle Féminine (FORPROFEM)

Monsieur le Représentant Résident,

Suite à l'approbation par le Comité Technique des Partenaires ce 19 octobre 2006 du dossier d'identification du Projet d'Appui à la Formation Professionnelle Féminine (FORPROFEM) prévu dans le cadre du Programme Indicatif de Coopération en cours, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me soumettre, dans les meilleurs délais, vu l'urgence, l'offre de prix de la CTB pour la mission de formulation dudit projet.

En effet, toutes les dispositions doivent être prises pour permettre la signature de la Convention Spécifique y relative lors de la prochaine Commission Mixte prévue fin novembre 2006.

Veuillez agréer, Monsieur le Représentant Résident, l'expression de mes salutations distinguées.

Marc DE FEYTER  
Conseiller à la Coopération

TÉL. 00.221.889.43.90  
FAX 00.221.889.43.98

AVENUE DES JAMBAARS  
BP 524 - DAKAR (SÉNÉGAL)

E-MAIL: AMBELDAK@SENTOD.SN  
WEB: HTTP://WWW.DIPLOMATIE.BE/DAKAR

Heures d'ouvertures:  
tous les jours de 8 heures à 13 heures

## COOPERATION SENEGALO-BELGE

« Projet d'Appui à la Formation Professionnelle Féminine »  
(FORPROFEM)

### ETUDE DE FORMULATION

#### Termes de Référence

##### a) Contexte et justification

Pour rappel, lors de la 10<sup>ème</sup> Commission Mixte relative à la coopération internationale entre la République du Sénégal et le Royaume de Belgique du 18 et 19 octobre 2001, les deux Parties avaient convenu de ce qui suit en ce qui concerne le secteur de l'Education, abordé parmi les secteurs « autres » que ceux de concentration :

« Les deux Parties se sont accordées sur l'importance d'une intervention dans le Programme Décennal pour l' Education et la Formation (PDEF). Une requête sera introduite incessamment auprès de la partie belge. Dans ce programme, qui comporte de nombreux volets, la Partie belge souhaite que la partie Sénégalaise fasse connaître ses priorités ».

« La partie belge privilégiera les actions visant à l'éducation des filles et à la formation professionnelle ».

En conséquence, le Programme Indicatif de Coopération élaboré à la suite de cette Commission Mixte avait réservé un montant approximatif de 2 000 000 € (soit 1 310 000 000FCFA) pour l'intervention dans le secteur de l'Education.

Le Ministère de l' Economie et des Finances avait transmis à l' Ambassade de Belgique en date du 5 juillet 2005 (référence 005199 MEF/DCEF) une requête de financement d'un « projet d'appui à l'éducation des filles et à la formation professionnelle » pour un montant global de 4 775 420 000 FCFA (soit 7 290 717 €), accompagnée d'un dossier de projet élaboré en mars 2005 . Le montant sollicité était nettement plus élevé (3,5 fois supérieur) à celui prévu dans le PIC (2 000 000 €).

Lors de la réunion du Comité Technique des Partenaires de la coopération sénégalobelge du 07/02/2006, l'examen de la recevabilité du projet d'appui à l'éducation des filles et à la formation professionnelle était à l'ordre du jour :

Les partenaires sénégalais et belges ont acté ce qui suit (cfr point 1.3 du PV) :

« cette requête a été jugée non recevable par le Comité Technique des partenaires pour diverses raisons : manque de cohérence interne, analyse incomplète des problèmes et des objectifs, actions en matière de formation professionnelle et technique peu en adéquation avec les besoins du marché local , budget excessif par rapport aux disponibilités.

Une lettre d'observations sur la première requête sera transmise par la Partie belge au Ministère de l' Economie et des Finances afin qu'il puisse en informer le Ministère de l' Education »

Cette lettre d'observations a été transmise le 20 avril 2006 à la partie sénégalaise, assortie d'une proposition de TDR pour l'identification d'un projet d'appui à la formation professionnelle féminine dans le cadre du PDEF 2.

Sur base de ces TDR amendés par la partie Sénégalaise, une mission d'identification a été initiée à charge du Fonds d'Etudes et de Consultations  
La mission s'est déroulée durant la première quinzaine d'octobre 2006.

Le rapport final (annexe 1) a été approuvé par le Comité Technique des Partenaires lors de sa réunion du 19/10/06 au Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.

Elles ont jugé l'identification suffisante pour déclarer la requête recevable et procéder à l'élaboration de Termes De Référence (TDR) pour une formulation qui puissent pallier les éventuelles insuffisances de l'identification.

C'est sur ce rapport final d'identification établi le 17/10/06 que se rapporte le rapport d'appréciation (annexe 2) et l'analyse des critères de pertinence (annexe 3).

La requête officielle, accompagnée de la version corrigée du dossier d'identification, a été transmise par le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation professionnelle au Ministère de l'Economie et des Finances le 20/10/2006 (annexe 4), qui, lui-même l'a transmis avec une requête de financement à la Partie belge le .../10/06 (référence : DCEF N0 ..... du .../05/06) (annexe 5).

#### **b) Objet de l'étude**

Il s'agit de la formulation, à savoir l'étude de faisabilité et des modalités de mise en œuvre du projet susmentionné, en référence au dossier d'identification qui figure en annexe 1 des TDR.

Conformément à la Loi portant création de la Coopération technique Belge (CTB) du 21 décembre 1998, cette dernière a l'exclusivité de l'exécution des tâches de service public en matière de coopération bilatérale directe avec les pays partenaires.

Ainsi, la CTB est chargée de la formulation qu'elle exécute en concertation avec le pays partenaire et l'Attaché de la coopération au développement.

#### **c) Résultats de l'étude**

Le résultat de la formulation sera présenté sous forme d'un dossier de formulation. La structure requise du dossier de formulation figure en annexe des TDR

Le dossier de formulation comprend cinq parties :

- le rapport de formulation (selon le deuxième Contrat de Gestion §1<sup>er</sup>1°)
- le cadre logique de l'intervention
- le dossier technique et financier
- le projet de convention de mise en œuvre entre l'Etat belge et la CTB
- les annexes

1° L'article 5 du Contrat de Gestion entre l'Etat belge et la CTB stipule qu'en fonction du type de tâche à exécuter et du degré de précision avec lequel l'identification est réalisée, le rapport de formulation comprend une version approfondie de :

- la validation des données présentées dans l'identification
- l'analyse du contexte et du cadre de l'intervention
- l'identification et la justification des bénéficiaires et des partenaires
- la vérification des hypothèses et des éventuelles conditions préalables
- la description des effets et impacts attendus de l'intervention
- la durabilité organisationnelle et financière
- l'analyse des risques
- la réglementation d'application pour la passation des marchés
- la description de la structure opérationnelle et de la structure de pilotage et suivi
- la description de la structure de gestion administrative, financière et comptable
- des procédures de monitoring et d'évaluation

Plus spécifiquement, et conformément aux recommandations émises dans le rapport d'appréciation de la recevabilité en annexe 2),



la mission de formulation devra :

- vérifier et compléter l'analyse de situation présentée dans le rapport d'identification.  
Notamment,
  - compléter l'analyse de l'offre de formation en incluant les structures privées de formation professionnelle
  - compléter l'analyse du bassin d'emplois disponibles ou non Satisfaits
  - décrire davantage l'organigramme institutionnel (au niveau central, intermédiaire et périphérique)
- vérifier et structurer les objectifs, résultats et activités proposés dans l'identification
- vérifier et compléter la description des moyens humains, matériels et financiers nécessaires, à charge
  - o - du gouvernement belge : limitée à 2 000 000 € maximum (y compris le coût de l'étude de formulation)
  - o - du gouvernement sénégalais : notamment ceux à charge du Budget National
  - o - des bénéficiaires : valorisation des contributions attendues des parents d'élèves dans le cadre de leur participation aux frais de formation
- de préciser la durée nécessaire du projet, estimée à 36 mois effectifs lors de l'identification.
- de préciser l'ancrage institutionnel du projet et le rôle respectif des différents acteurs impliqués (ministère de tutelle, inspections d'académies, directeurs de CRETF ,CETF, structures privées, Association de Parents d'élèves, Chambres des métiers, associations féminines, associations de jeunes,... ).

2° Le cadre conceptuel logique comprendra :

- un arbre des problèmes (établi selon la méthode d'analyse causale)
- un arbre des objectifs
- le cadre logique complet (objectifs, résultats, IOV, sources et hypothèses , activités, indicateurs de monitoring et conditions préalables)

3° Le dossier technique et financier (DTF) comprendra, sur la base du cadre logique de l'intervention,

- une planification opérationnelle détaillée des activités (description et chronogramme)
- le budget général, par résultat et par activités, et par source de financement (belge et local : public et autofinancement)
- la description des modalités d'exécution

4° Le projet de Convention de mise en œuvre entre l'Etat belge et la CTB sera élaboré selon le modèle convenu entre les deux parties.

5° les annexes comprendront au minimum la liste des tableaux illustratifs et celle des abréviations, ainsi que les documents et rapports en relation avec l'intervention.

#### **d) Méthodologie**

Le consultant devra prendre toutes les dispositions utiles pour le bon déroulement de la mission, y compris la revue documentaire, les visites de terrain et les contacts avec les différents partenaires.

**e) Profil du consultant**

La composition de la mission de formulation comprendra les profils suivants :

- un expert international, spécialiste en Formation Professionnelle (éducateur formateur)
- un expert national, spécialiste en ingénierie sociale et des questions de genre

Les critères de sélection sont fixés par la CTB conformément aux textes en vigueur régissant la mise en œuvre de la politique de coopération belge.

**f) Durée de l'étude et rapports**

La durée de l'étude ne dépassera pas les 30 hommes/jour ouvrables.

A la fin de la mission de formulation, le consultant organisera un atelier de restitution auquel tous les partenaires seront invités.

Les rapports (provisoire et final) seront édités en au moins 10 exemplaires ainsi que sur CD-ROM.

**g) Coût estimatif de l'étude**

Le coût total de l'étude de formulation ne dépassera pas 2% de la contribution belge.

Le montant de l'étude sera inclus dans le montant de la contribution belge ( fixé à 2 000 000 € maximum) qui sera repris dans la Convention spécifique relative au financement de la prestation.



**A**  
**Monsieur Marc DE FEYTER**  
**Conseiller de la Coopération**  
**Ambassade de Belgique**

121, SOTRAC MERMOZ - ROUTE DE OUAKAM  
 DAKAR - SENEGAL  
 T 860 01 25 OU 26 • F 864 01 27  
 CTBDK@SENTOO.SN • WWW.BTCCTB.ORG

DATE  
 20/10/06

NOTRE REF. | OUR REF.  
 MN/mg/06/517

VOTRE RÉF. | YOUR REF.

CONTACT


E-MAIL CONTACT

TÉL. CONTACT | TEL. CONTACT  
 00221 860 01 25 ou 26

OBJET | RE  
**OFFRE DE PRIX**

**BORDEREAU D'ENVOI**

| NATURE DES PIECES  | NOMBRE DE PIECES | OBSERVATIONS      |
|--|------------------|-------------------|
| <p><u>Objet</u> : OFFRE DE PRIX</p> <p>1) Offre de prix pour la formulation de la prestation relatif au projet d'Appui à la Formation Professionnelle Féminine dans les CRETEF et CETF</p> | 02               | Pour transmission |

  
**Guy CASTADOT**  
 Représentant Résident

ANNEXE(S) 02

